

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE**

N ° Délibération : CCAS DEL 26 014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt-six, le 9 juin, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, légalement convoqué le 01 juin 2026, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annie BLONZ, Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS : Annie BLONZ, Sylvie LAUTRU, Damienne FLEURY, Dominique BARRET, Françoise REMBOTTE, Pascale LEMAITRE, Elisabeth MARTINS DOS SANTOS

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mickaël JUIGNÉ, Sophie REIGNIER qui donne pouvoir à Annie BLONZ.

La secrétaire de séance : Damienne FLEURY

DEL 26-014 - Affectation du résultat - résidence autonomie

Rapporteur : Sylvie LAUTRU

Le résultat de fonctionnement 2025 est excédentaire de 138 273,50 €. Le résultat d'investissement 2025 laisse apparaître un excédent de 16 666,20 €, avec des restes à réaliser pour un montant de 7 944,11 €.

A la suite du vote du BP 2026, et de la Décision Modificative n° 1, l'affectation du résultat pour le budget de la résidence autonomie d'Yvré l'Evêque est détaillée comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	MONTANTS
Résultat de l'exercice	138 273,50 €
Résultat antérieur reporté	181 790,07 €
Résultat d'exploitation à affecter	320 063,57 €
Solde d'exécution de la section investissement 2024 à reporter sur 2025	3 912,17 €
Solde d'exécution de la section investissement 2025	16 666,20 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2025 - Besoin de financement	-7 944,11 €
F = D + E / Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €
AFFECTATION	
Réserve 10682	36 100,00 €
Résultat d'investissement à reporter au compte 001	12 634,26 €
Résultat de fonctionnement à reporter au compte 002	283 963,57 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M22 ;

Vu le Budget Primitif de la Résidence du Parc voté par le conseil d'administration le 9 mars 2026 ;

Vu la Décision Modificative budgétaire n°1 ;

Le rapporteur propose de voter l'affectation du résultat de la Résidence du Parc

VOTE : Les membres du Conseil d'Administration décident d'approuver la proposition.

Nombre de membres en exercice : 9

Votants : 8

Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

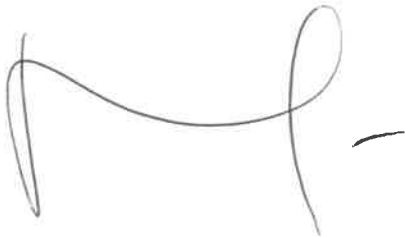
Pour copie certifiée conforme.

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en préfecture ce jour.

Yvré l'Évêque, le 17 juin 2026

La Secrétaire de séance

Damienne FLEURY



La Vice-Présidente

Annie BLONZ



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
MAIRIE
72530 YVRÉ L'ÉVÊQUE